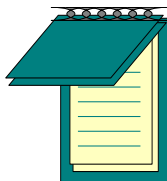


COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014



LANTRAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du Conseil Municipal du 29 Septembre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents, tous les membres sauf : Mme EXBRAYAT Corinne qui donne procuration à Mme JEMINET Delphine.

Mme JEMINET Delphine a été nommée Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 04/07/2014 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire.

L'ordre du jour est alors abordé.

- **Prime à un agent non titulaire** : A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une prime à cet agent non titulaire.

- **Ouverture de postes** : Compte tenu de l'avis favorable de la CAP du 18/09/2014, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à trois agents de la commune.

Effacement de dettes : Le Conseil Municipal à la majorité décide l'annulation de la dette demandée par le trésorier concernant deux administrés.

- **Foncier des biens de section** : En l'absence de recettes suffisantes pour la section des biens, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge le règlement de l'impôt pour la section de Couteaux, Rochaubert, la Collange, le Mont et le Roure.

- **Autorisation de signer la vente COMMUNE/EXBRAYAT** : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme JAMMES Josette à signer au nom de la commune cette vente.

- **Autorisation de signer la vente COMMUNE/VIDAL** : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme JAMMES Josette à signer au nom de la commune cette vente.

- **Échange de terrain** – Aliénation du domaine public pour rétrocession de terrain à Rochaubert : A la majorité (18 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal autorise l'échange d'un terrain avec M. MAUCLAIR et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les

pièces nécessaires à cet échange. Tous les frais afférents à cet échange seront à la charge de M. MAUCLAIR, (frais d'enquête, frais d'arpentage, divers).

- **Convention EHPAD « Le Grand Pré »/ COMMUNE** : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'EHPAD concernant la fourniture des repas aux écoles.

- **Augmentation du prix du repas cantine** : A compter du 1^{er} janvier 2015, le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour, 1 abstention) décide une augmentation de 3% du prix des repas. Le prix du ticket enfant sera de 3,05€ et le ticket adulte de 5,75€.

- **Convention Communauté de Communes/Commune** : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes pour l'utilisation des locaux du Centre de Loisirs pour les activités péri-scolaires.

- **Amendes de police** – Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier d'amendes de police afin de réaliser des aménagements de sécurité routière sur la commune.